

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
MÉDAILLE D'ARGENT

PROJET DE FORMATION

D'UNE

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

Ce projet fait partie de l'EXPOSITION D'IDÉES dont l'emplacement, à l'Exposition universelle de 1900, est situé, classe 6, au 1^{er} étage du bâtiment annexe de l'Enseignement industriel et commercial, avenue de Suffren, en face de la rue Desaix.

Je me propose de former une *Société d'éducation et d'instruction*, analogue aux Compagnies de chemins de fer, pour établir, dans le monde intellectuel, des voies et moyens de communication rapides et variés.

L'Université est la Société d'éducation et d'instruction de l'Etat ; son rôle n'est que partiel, analogue à celui de la Compagnie des chemins de fer de l'Etat, par rapport à l'ensemble du réseau français.

Si je me propose de fonder une Société d'éducation et d'instruction, c'est parce que l'histoire pédagogique du XIX^e siècle, ainsi qu'une expérience déjà longue, m'a prouvé que l'Université n'est pas capable de se transformer d'elle-même dans son ensemble.

Il y a eu sans doute, depuis cinquante ans, des modifications de détail, mais *l'esprit de la maison* n'a pas varié.

La doctrine universitaire formé une sorte de religion, qui a ses croyants convaincus, et dont le but pourrait se résumer dans ces mots : « *Apprendre à penser.* » C'est une conséquence de son origine théologique et contemplative ; de même, sa réglementation excessive provient de son organisation sous le premier Empire.

J'ose à peine effleurer ces questions qui, malheureusement, n'intéressent ni ne passionnent presque personne, parce que le pays, en matière d'éducation et d'instruction, a perdu toute espèce d'initiative pour s'en rapporter uniquement à l'Etat.

Une bien triste expérience a montré à la France ce qu'il en coûte quand on abdique entre les mains d'un homme. Le réveil de 1870 a été terrible; aucune douleur n'a été épargnée à la nation.

Au point de vue pédagogique, la France républicaine a abdiqué entre les mains de l'Université, qui est restée, quoi qu'on dise, étrangère à la sociabilité moderne.

Il est urgent que cette abdication cesse, et qu'une Société d'éducation et d'instruction transmette librement à nos successeurs toute l'individualité de notre race, non au moyen de livres, mais par des hommes de caractère et de talent.

Il ne faut ni s'étonner ni s'en prendre à personne de ce que le progrès scolaire que je préconise n'ait pas été réalisé plus tôt. Ce progrès est une des formes multiples du progrès social, que notre siècle a eu le mérite d'entrevoir, sans avoir eu celui de le réaliser.

Les novateurs, quels qu'ils soient, ne peuvent réussir qu'autant que leurs contemporains sont susceptibles de profiter de leurs travaux.

C'est ce qui explique la stérilité de tant d'efforts, même de la part des plus puissants esprits, et c'est ce qui justifie la consultation que j'entreprends auprès de tous les esprits émancipés.

La pédagogie nouvelle a de glorieux ancêtres, dont les plus illustres sont : Rabelais, Montaigne, Rousseau, la Convention nationale, Auguste Comte.

Il y a un peu plus d'un siècle que la proposition de créer une école centrale au chef-lieu de chaque département fut présentée à la Convention.

Emise en 1792, cette idée n'avait pas été favorablement accueillie. «... C'est seulement en décembre 1794 (26 frimaire an III) que le Comité d'instruction publique, revenant sur la résolution, qui avait prévalu pendant un temps, de laisser

l'enseignement du second degré aux mains de l'initiative privée, proposa, par l'organe de Lakanal, la création d'écoles centrales.

« ... Le 7 ventôse an III (25 février 1795), la Convention adopta le décret relatif aux écoles centrales.

« En voici les principales dispositions :

« *Institution des écoles centrales.*

« ARTICLE PREMIER. — Pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts, il sera établi, dans toute l'étendue de la République, des écoles centrales distribuées à raison de la population; la base proportionnelle sera d'une école pour trois cent mille habitants.

« ART. 2. — Chaque école centrale sera composée :

« 1° D'un professeur de mathématiques;

« 2° D'un professeur de physique et de chimie expérimentales;

« 3° D'un professeur d'histoire naturelle;

« 4° D'un professeur de méthode des sciences ou logique, et d'analyse des sensations et des idées;

« 5° D'un professeur d'économie politique et de législation;

« 6° D'un professeur d'histoire philosophique des peuples;

« 7° D'un professeur d'hygiène;

« 8° D'un professeur d'arts et métiers;

« 9° D'un professeur de grammaire générale;

« 10° D'un professeur de belles-lettres;

« 11° D'un professeur de langues anciennes;

« 12° D'un professeur de langues vivantes les plus appropriées aux localités.

« 13° D'un professeur des arts du dessin.

« ART. 3. — Dans toutes les écoles centrales, les professeurs donneront leurs cours en français.

« ART. 4. — Auprès de chaque école centrale, il y aura :

« 1° Une bibliothèque publique;

« 2° Un jardin et un cabinet d'histoire naturelle;

« 3° Un cabinet de physique expérimentale;

« 4° Une collection de machines et modèles pour les arts et métiers.

« ... Il fallut une année environ pour organiser dans toute

la France les écoles centrales : à la fin de 1796, Paris en possédait deux, et chaque département avait la sienne. Les deux Conseils qui avaient succédé à la Convention s'étaient occupés des moyens pratiques de procéder à cette installation ; par une résolution du 8 messidor an IV (26 juin 1796), le Conseil des Cinq-Cents avait décidé que les écoles centrales seraient placées dans les anciens collèges, ou, à défaut, dans un local désigné par l'administration départementale. Le Conseil des Anciens sanctionna cette décision le 25 messidor an IV, après avoir entendu un rapport de Fourcroy, qui avait fait l'éloge de la nouvelle institution en des termes intéressants à reproduire :

« ... Grâces éternelles, disait-il, soient rendues à cette
« étonnante Convention qui, dans les orages perpétuels des
« révolutions, au milieu même du chaos révolutionnaire,
« entourée des débris et des décombres sous lesquels le van-
« dalisme menaça tant de fois de l'ensevelir tout entière, n'a
« jamais désespéré de la chose publique, et a conçu le vaste
« projet d'élever sur les ruines des sciences et des arts une
« foule de monuments destinés à les faire renaître, à en ré-
« pandre et à en féconder le germe, et à multiplier tout à
« coup les canaux de l'instruction sur la surface entière de la
« République !

« ... Quatre-vingt-dix écoles centrales semblent tout à coup
« sortir du néant, et succéder à des collèges où des méthodes
« encore gothiques se bornaient presque à ressasser pendant
« de longues années les éléments d'une langue morte, la
« source, à la vérité, de toutes les beautés littéraires, mais
« en même temps celle d'une stérile et d'une pédantesque
« élocution pour le plus grand nombre des jeunes gens qu'on
« y fatiguait de longues et ennuyeuses répétitions.

« Ici, au contraire, les langues ne sont qu'un des moindres
« objets, et peut-être même trop resserrés, de leurs études.
« On les appelle à des jouissances plus étendues, à des con-
« naissances plus multipliées, à des études plus attrayantes.

« C'est le spectacle de la nature et de ses créations, c'est la
« mécanique du monde et la scène variée de ses phénomènes
« qu'on offre à leur active imagination, à leur insatiable cu-

« riosité. Ils n'auront plus à pâlir sur de tristes rudiments,
« sur d'insignifiantes et menteuses syntaxes, sur des leçons
« mille fois rebattues et mille fois oubliées; on ne bornera
« plus leurs facultés intellectuelles à la seule étude des mots
« et des phrases : ce sont des faits, ce sont des choses dont
« on nourrira leur esprit et dont on ornera leur mémoire.

« Aux sciences physiques et mathématiques on associera
« l'exercice si utile qui apprend à représenter sur des plans
« les objets avec leurs formes, leurs dimensions, leur posi-
« tion respective; on alliera aux langues anciennes l'étude
« des principales langues vivantes, dont l'insouciance igno-
« rance peut seule méconnaître l'utilité pour le commerce et
« les négociations.

« ... La science sociale, l'art de gouverner les hommes par
« les lois, les rapports des peuples par l'industrie et le com-
« merce, sciences qui se composent réellement de toutes les
« autres aux yeux des législateurs habiles, feront le complé-
« ment de cette instruction consacrée à l'adolescence depuis
« douze ans jusqu'à dix-huit.

« ... On conçoit qu'en établissant ces institutions centrales
« telles que le législateur les a conçues, au lieu de faiseurs
« d'amplifications, au lieu de présomptueux bavards, ou
« d'ignorants écoliers que nous étions en général en sortant
« du collège, nos jeunes gens auront l'esprit meublé de con-
« naissances utiles en entrant dans le monde, et qu'ils ne
« seront plus, comme nous nous rappelons l'avoir été presque
« tous, obligés de recommencer des études pour rectifier ou
« perfectionner ce qui était mal appris ou trop superficielle-
« ment enseigné. Aussi, sous ce point de vue, la suppression
« des universités et des collèges qui en dépendaient fut une
« chose utile, et leur remplacement par les écoles centrales
« fut une chose grande. »

« Cependant, le parti qui regrettait l'ancien régime avait vu
d'un mauvais œil, comme il était naturel, l'établissement des
écoles centrales; et même dans cette partie de la bourgeoisie
qui acceptait sans arrière-pensée la constitution républicaine,
beaucoup de pères de famille conservaient une certaine dé-
fiance à l'endroit de la nouvelle méthode d'enseignement.

« ... La réaction, sur ces entrefaites, avait gagné du terrain; les élections du printemps de l'an V amenèrent dans les Conseils une majorité de royalistes. Pendant quelques mois, les institutions républicaines furent sérieusement menacées, et les écoles centrales se ressentirent de cet état de choses : les professeurs furent intimidés; les familles, s'attendant à chaque instant à voir les écoles fermées, hésitèrent plus que jamais à y envoyer leurs enfants. La journée du 18 fructidor an V délivra enfin la République du complot royaliste, et l'on put espérer que la stabilité du gouvernement républicain, qui semblait désormais assurée, favoriserait la prospérité des écoles centrales, qui achevaient à ce moment leur première année d'existence.

« ... Mais le retour à la tradition d'avant 1789, à la discipline monacale ou militaire de l'internat, à la prépondérance donnée aux études classiques, était déjà décidé dans l'esprit du premier consul; les écoles centrales, où vivait encore l'esprit de la Révolution, ne pouvaient continuer à subsister dans un régime tel que celui que Bonaparte voulait imposer à la France.

« ... Après l'adoption de la loi du 11 floréal an X, les écoles centrales disparurent successivement. En ce qui concerne Paris et les départements avoisinants, l'arrêté qui les supprima est du 23 fructidor an XI (10 septembre 1803); il porte ce qui suit :

« Dans le cours de l'an XIII, il sera établi à Paris trois lycées à la place des trois écoles centrales actuelles. Les trois écoles centrales de Paris, les écoles centrales de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, d'Eure-et-Loir, de l'Yonne et de l'Aube, seront fermées à dater du 1^{er} vendémiaire an XIII. Les fonds des écoles centrales supprimées par le présent arrêté seront affectés à l'entretien des lycées de Paris. »

J'ai extrait cet historique, trop peu connu, du *Dictionnaire pédagogique* de M. Buisson, publié par la maison Hachette. L'article consacré aux écoles centrales y est plus étendu; j'en ai reproduit les principaux passages; ils permettent de comparer l'enseignement dont la première République avait doté

la France avec celui qui l'a remplacé, et qui s'est perpétué jusqu'ici avec de simples changements de détails.

D'un côté, nous voyons un enseignement encyclopédique et social développant toutes les facultés de l'enfant, menant de front l'étude des sciences, des lettres, des beaux-arts et des arts techniques, prenant l'élève au sortir de l'école primaire pour l'initier à la vie active.

De l'autre, un enseignement de clerc, c'est-à-dire tel que les aspirants au sacerdoce le reçoivent dans leurs séminaires, éloignant la jeunesse de l'action proprement dite, pour la porter au rêve, à la contemplation et à l'idéalité, sans aucun souci des exigences de la vie pratique ni du temps présent.

La seule tentative importante qui ait été faite pour modifier l'enseignement universitaire est due au second Empire.

Cette tentative est l'œuvre de M. Duruy. Ce grand ministre a créé l'enseignement spécial et fondé l'École de Cluny, au vif déplaisir de l'Université, qui, ne faisant pas la loi sous l'Empire comme elle la fait sous la République, fut bien obligée de souffrir ce qu'elle ne pouvait empêcher.

L'Université a pris sa revanche. En 1891, le Parlement a voté la suppression de l'École de Cluny. A l'enseignement spécial, institué par la loi du 21 juin 1865, un simple décret, en date du 4 juin 1891, a substitué l'enseignement moderne.

L'enseignement spécial devait, dans l'esprit de ses fondateurs et suivant le texte même de la loi, préparer les fils de la bourgeoisie aux carrières industrielles, agricoles et commerciales.

L'enseignement moderne est un second enseignement classique, au moyen duquel l'Université se propose encore d'*enseigner à penser*, au lieu d'*enseigner à agir*.

L'élève de l'enseignement moderne a pour objectif, aussi bien que l'élève de l'enseignement classique, de devenir un clerc laïque dans la grande église administrative, c'est-à-dire un fonctionnaire. Il n'a même que ce seul objectif, puisque les carrières du droit et de la médecine lui sont fermées.

On peut, depuis Descartes, philosopher en français. Mais on ne saurait encore guérir un malade sans l'aide du latin. Telle est la doctrine médicale de la fin du XIX^e siècle, qu'on appelle un siècle de lumières !

Le plus léger examen permet de reconnaître que l'enseignement moderne a été calqué sur l'enseignement classique.

Ils sont l'un et l'autre, au même degré, artificiels et théoriques dans leur doctrine, dans leur organisation et leur fonctionnement.

Des deux côtés, il y a une première, une seconde, une troisième, et ainsi de suite, comme si ces divisions factices, qui rappellent l'époque du réalisme et du nominalisme, n'avaient pas pour conséquence de régler la croissance intellectuelle, d'enlever toute spontanéité à l'esprit, tout caractère et toute volonté à l'individu.

Si Napoléon I^{er} pouvait contempler ce qui subsiste de son œuvre, il se réjouirait en constatant que l'administration française est restée toute-puissante, et que l'Université ne sait encore enseigner que le latin et les mathématiques.

Avec les meilleures intentions du monde, et en vertu des plus déplorables sophismes sur la liberté, les Gouvernements de 1848 et de 1871, après avoir livré au clergé la moitié des fils de la bourgeoisie, ont continué de donner à l'autre moitié l'enseignement d'avant 1789, préparant ainsi une réaction cléricale, et creusant de plus en plus le fossé qui sépare la bourgeoisie du peuple.

L'œuvre pédagogique de la Convention a été détruite par la réaction bonapartiste. C'est à cette admirable Assemblée que nous devons d'avoir conservé le sol de la patrie et nos libertés politiques. Nous lui devons également la liberté intellectuelle, l'émancipation des esprits, et tous les progrès sociaux qui en seront la conséquence, lorsque nous aurons repris son œuvre.

Il est bien certain que, pour progresser, il faut recourir uniquement à la science.

Or, il n'y a, dans les lycées et les collèges, ni enseignement scientifique, ni esprit scientifique.

La physique, la chimie, l'histoire naturelle y sont enseignées par le même professeur, qui n'est ni physicien, ni chimiste, ni naturaliste, et qui n'a jamais pratiqué exclusivement aucune de ces sciences.

Les élèves récitent des leçons de physique, de chimie et d'histoire naturelle, comme ils récitent des leçons de gram-

naire, d'arithmétique, d'histoire, de géographie, de littérature et de philosophie.

L'enseignement de la langue française n'est pas séparé de l'enseignement du latin. Quant au projet d'enseigner le français au moyen de l'anglais et de l'allemand, qui est le tréfonds de l'idée de l'enseignement moderne, ce sera un sujet de comédie pour les auteurs dramatiques du xx^e siècle.

De même que le réseau des chemins de fer de l'Etat n'est que partiel, en ce sens qu'il ne dessert qu'une partie du territoire français, de même aussi l'enseignement universitaire n'est que partiel, en ce qu'il ne dessert qu'une partie du domaine intellectuel de la France. Il n'y a ni voies ni moyens de communication qui conduisent directement aux sciences, à la littérature contemporaine, aux beaux-arts, aux arts techniques.

Il est urgent de les établir au moyen d'une ou de plusieurs Sociétés d'éducation et d'instruction, exerçant leur action dans les différentes parties du domaine intellectuel et moral.

Cela posé, je vais indiquer les principaux points de mon projet, pour lequel je sollicite les bienveillants avis des hommes compétents dans les sciences, les lettres et les arts.

I

La Société d'éducation et d'instruction a pour but d'organiser une éducation et une instruction nationales, suivant les principes qui ont guidé la Convention dans l'institution des écoles centrales, lesquelles étaient destinées à l'enseignement des sciences, des lettres et des arts dans toute l'étendue de la République.

II

Pour atteindre ce but, la Société fondera des établissements d'éducation et d'instruction.

Elle se chargera de la fourniture du matériel scientifique qui, abandonné à l'industrie privée, n'a jamais eu, jusqu'ici, aucune direction pédagogique.

Elle fera construire ce matériel dans une ou plusieurs

usines annexées à ses établissements d'instruction, comme les Compagnies de chemins de fer font construire leur matériel dans des usines qui leur appartiennent en propre.

La Société s'occupera aussi du choix du personnel enseignant. Elle fera appel à toutes les capacités et à tous les talents. Ces talents seront constatés par des œuvres et non par des brevets et des diplômes, dont la poursuite acharnée et presque exclusive est nuisible à la France, parce qu'elle entrave la spontanéité individuelle et affaiblit le génie national dans l'ordre de la production.

III

DES ÉTABLISSEMENTS OU MAISONS D'ÉDUCATION.

Ces établissements, indépendants des établissements d'instruction, pourront recevoir non seulement les élèves des nouvelles écoles, étrangers à la localité, mais aussi les élèves des écoles actuelles, c'est-à-dire les externes des lycées et collèges, et même les jeunes gens ne fréquentant plus aucun établissement d'instruction.

Les maisons d'éducation rendront d'immenses services dans les grandes villes, notamment à Paris, où une foule de jeunes gens, étudiants des Facultés et des écoles spéciales, sont abandonnés à eux-mêmes. Un grand nombre, parmi eux, perdent leur temps, leur santé, leur argent et celui de leurs familles, qu'ils trompent de toutes les manières en s'en faisant gloire auprès de leurs camarades.

Sans discuter ce que le projet d'un phalanstère peut présenter ou non de chimérique, il faut reconnaître que la vie en commun ou cénobitique a été pratiquée avec succès pendant des siècles, et qu'elle s'est maintenue en France, malgré la Révolution.

Faire vivre une partie de la jeunesse française sous un même toit, l'assujettir à une règle librement acceptée, présider et veiller à sa vie pratique, l'initier à l'ordre et à l'économie, qu'on n'enseigne nulle part, lui faire appliquer les préceptes de l'hygiène et les principes de la morale, c'est un problème

dont la solution ne dépasse pas les ressources de l'industrie, de la moralité et de la science modernes.

On n'y a pas songé jusqu'ici, c'est la seule excuse qu'on puisse alléguer.

Sans doute les faibles, les déshérités, les malades, les infirmes et les prisonniers méritent la sollicitude publique, mais combien plus cette partie de la jeunesse, forte, saine et vigoureuse, qui constitue l'élite de la nation, et qui, dans son ignorance aveugle et sa fougue désordonnée, se gâte au physique et au moral, faute de soins, à Paris et dans les grandes villes.

Tout est à créer dans cet ordre d'idées : aussi la Société s'entourera-t-elle de toutes les lumières, et fera-t-elle appel à tous les hommes capables de coopérer à l'œuvre de l'éducation, qui est peut-être encore plus importante que celle de l'instruction.

On peut déjà se représenter par l'imagination les immenses avantages, économiques, hygiéniques, moraux et intellectuels, dont jouiraient des jeunes gens qui se confieraient à des tuteurs, capables et dévoués, vivant au milieu d'eux dans des maisons d'éducation qu'on grouperait pour former une ou plusieurs petites cités à côté de la grande ville, et dont l'ensemble pourrait devenir une sorte de ville écolière.

IV

DES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION OU ÉCOLES CENTRALES.

Les établissements d'instruction organisés par la Société seront des externats, comme étaient les écoles centrales de la Convention.

Ce seront des écoles ouvertes à tous, c'est-à-dire à tous les talents et à toutes les bonnes volontés.

Pour y enseigner, il suffira d'avoir une capacité ou un talent quelconque, et de grouper un nombre suffisant d'élèves pour solder une partie des frais de l'enseignement, qu'un règlement ultérieur déterminera.

Pour y apprendre, c'est-à-dire pour y être élève, il suffira d'avoir le désir de s'instruire en une ou plusieurs spécialités, comme il suffit d'avoir envie de se transporter d'un lieu dans un autre pour avoir accès dans un wagon de chemin de fer, en payant le tarif du transport.

Il n'y aura ni examen d'entrée, ni examen de sortie, ni examen d'aucune sorte pendant toute la durée des études.

L'école doit être une préparation à la vie. Or, puisqu'on ne passe pas d'examens dans la vie, il n'y a pas de raison pour en subir dans l'école. La coutume invétérée des examens est un fléau national qui, comme une lèpre, s'étend sur tout le pays, affligeant l'enfant dès l'école primaire, pour le faire souffrir inutilement à tous les degrés de l'enseignement secondaire ou supérieur, au préjudice de sa santé physique, intellectuelle et morale.

L'examen est un travail artificiel, obtenu au détriment du travail naturel, qui se constate par des œuvres.

Poussé à ses dernières limites, l'abus des examens anéantirait toute la production du pays, dont il ferait une Thébaïde stérile, peuplée de mandarins improductifs.

Un exposé général de la nouvelle pédagogie ne serait pas ici à sa place. Les données suivantes permettront d'entrevoir quels sont les progrès à réaliser.

Au lieu de former un tout complet et immuable comme l'Eglise, l'école grandira matériellement et intellectuellement, suivant les lois de l'évolution.

Les vains sermons, qui sont sans cesse répétés par le maître et qui ne s'adressent qu'à des élèves passifs et inattentifs, seront supprimés.

Le maître fera travailler ses élèves individuellement, et son rôle consistera à diriger leurs travaux, qui seront toujours exécutés en sa présence, sans être précédés d'aucun exercice préparatoire, fastidieux et complètement inutile.

Il n'y aura plus de ces interminables heures d'études, pendant lesquelles l'écolier contracte l'habitude de la flânerie et du rêve, et acquiert l'art si commun de gaspiller son temps en s'ennuyant le moins possible.

L'élève ne sera plus accablé par ces leçons et ces devoirs

dont la principale destination est de remplir la durée de l'étude.

Il est prouvé scientifiquement que les leçons ne développent que la mémoire des mots, qui n'est qu'une mémoire partielle, et que leur action est nulle pour développer la mémoire des choses et des faits, qui est bien plus importante.

Les devoirs donnent à l'élève l'habitude de mal faire, de ne rien soigner, de se contenter d'ébauches informes sans aucune valeur, parce qu'il ne sait pas travailler, et que personne ne prend la peine de le lui enseigner.

N'est-ce pas une dérision de payer fort cher des maîtres dont l'unique tâche consiste à juger des travaux exécutés sous la surveillance d'un répétiteur ou d'une mère de famille? Il est inexplicable que les parents se plient à un pareil assujettissement, et que l'opinion publique, plus forte que tous les règlements, n'oblige pas celui qui ordonne le travail à le faire exécuter lui-même, ce qui constitue le seul enseignement réel.

L'élève sera mieux soutenu, sous l'œil du maître, sous l'énergique stimulation de sa présence, qu'il ne l'est aujourd'hui, guidé par le faible souvenir d'exhortations lointaines et déjà en partie oubliées.

Le maître restera libre de n'intervenir qu'au moment opportun, lorsque l'effort personnel de l'élève faiblira, lorsque la difficulté lui semblera infranchissable, et que le découragement, ce mauvais conseiller à l'heure du danger, sera sur le point de paralyser son élan.

Naturellement, à cette nouvelle conception du travail scolaire doit correspondre une organisation matérielle différente de celle des lycées et des collèges. Les classes et les salles d'étude seront remplacées par de vastes ateliers, dans lesquels les élèves trouveront tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Chaque atelier aura, comme annexes indispensables : 1° une salle distincte pour serrer et classer tous les travaux des élèves, de manière à permettre de constater sûrement, à toute époque, les progrès accomplis par chacun d'eux ; 2° une salle destinée à la bibliothèque et aux collections ; 3° un cabinet pour le travail personnel du maître.

N'étant assujéti à aucun programme, le maître transmettra

naturellement à ses élèves, à chacun selon ses aptitudes, sa science, son art, sa capacité, son talent individuel.

Suivant son intelligence et son activité, chaque élève pourra marcher à son allure, et progresser d'autant plus qu'il ne sera ni trop pressé par ceux qui vont plus vite que lui, ni retardé par les plus arriérés, ainsi que cela se produit dans l'enseignement théorique.

De cette différence de vitesse, il résultera un entraînement général, en vertu du principe scientifique de l'influence des milieux.

Cette influence s'exercera dans toute sa plénitude, parce que les élèves exécuteront en commun des travaux de même nature, scientifiques, littéraires, artistiques, industriels.

Par suite, tous les stimulants artificiels qu'on est obligé d'employer aujourd'hui, comme les compositions, les places et les prix, deviendront inutiles. D'ailleurs, on y attache une importance exagérée ; car ils n'agissent que sur les meilleurs élèves, c'est-à-dire sur ceux qui ont le moins besoin d'être stimulés.

Le stimulant employé dans l'école doit être naturel, et consister, comme cela a lieu en dehors de l'école, dans l'œuvre exécutée, dans le plaisir d'avoir réussi, dans la force et le courage que donne le succès, sans qu'il y ait besoin d'un classement ou d'un numérotage quelconque, dont le résultat le plus certain est de surexciter la vanité, à laquelle l'enfant n'est déjà que trop enclin.

Le temps employé à l'enseignement n'étant plus réglementé par un programme uniforme, le même pour tous, tel élève pourra acquérir, en quelques mois, dans des spécialités différentes, une habileté à laquelle d'autres enfants, moins bien doués à cet égard, ne parviendront qu'après plusieurs années d'efforts persévérants.

Le principe de l'indépendance des études, appliqué dans toute sa généralité, permettra à chaque père de famille de diriger l'instruction de ses enfants, et favorisera l'essor des aptitudes et des vocations les plus variées.

Aujourd'hui, il n'est pas possible d'apprendre, dans un établissement d'enseignement général comme un lycée ou un

collège, une science, un art, une spécialité. Il faut assister à toutes les leçons et y consacrer un temps beaucoup trop long pour acquérir les seules connaissances qu'on désire posséder. Encore ne les possède-t-on que d'une manière superficielle et inutilisable, parce qu'on n'y apprend pas à les pratiquer, ce qui est la seule chose utile.

On semble croire que les élèves sont faits pour les lycées, les collèges et leurs professeurs ; tandis que ce devrait être le contraire.

Les nouvelles écoles seront, comme le voulait la Convention, des universités populaires, appropriées aux besoins de tous, où chacun pourra puiser librement, à sa faim et à sa soif, selon ses aptitudes et son envie d'apprendre.

Elles se distingueront des Facultés actuelles en ce que les cours, toujours plus ou moins solennels, y seront remplacés par des travaux pratiques, exécutés sous la direction des maîtres.

Ce seront de véritables écoles pratiques d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur.

Les municipalités qui possèdent un collège communal peuvent dès aujourd'hui annexer à cet établissement une école pratique d'enseignement secondaire, soit complète, soit partielle, et s'appliquant aux arts techniques, aux beaux-arts, aux lettres ou aux sciences. On aura, dans ces différents cas, des écoles industrielles, artistiques, littéraires ou scientifiques. C'est la réunion de ces différentes spécialités dans un même centre d'instruction qui formera une école centrale.

V

DES USINES POUR LA CONSTRUCTION DU MATÉRIEL SCIENTIFIQUE DES ÉCOLES.

Il s'agit d'une industrie éminemment française, dont Vaucanson pourrait être considéré comme le promoteur, par sa création du Conservatoire des Arts et Métiers.

Malheureusement, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, si la France a fourni le génie créateur ou

initiateur, elle s'est laissée dépasser par les autres nations, qui ont appliqué l'idée de notre illustre compatriote.

Cependant, la principale place est encore à prendre ; car, s'il existe à l'étranger des usines pour la construction du matériel scientifique, elles ne sont que partielles. Aucune d'elles n'a songé à entreprendre une fabrication d'ensemble. Aucune n'est annexée à une école et n'a eu, pour la fonder, les maîtres eux-mêmes de l'enseignement.

En 1867, j'avais commencé, à l'Ecole de Cluny, à faire exécuter des modèles pour l'enseignement pratique de la mécanique. Ces modèles ont figuré avec succès à l'Exposition universelle de la même année.

M. Duruy, que mon idée avait intéressé, forma le projet de me charger de la construction d'une partie du matériel scientifique des Facultés et des lycées. Je songai aussitôt à prendre pour collaborateur M. Clair, fournisseur du Conservatoire des Arts et Métiers.

Les événements empêchèrent M. Duruy de donner suite à son projet, auquel je n'ai jamais, depuis lors, cessé de réfléchir. Cette pensée de jeunesse est l'origine du projet plus complet que je forme aujourd'hui.

L'éminent chimiste M. Balard, qui s'est beaucoup occupé de l'Ecole de Cluny, avait imaginé un matériel de chimie à l'usage des élèves de l'enseignement spécial et des écoles primaires. Il avait utilisé les ustensiles les plus simples, les moins coûteux, qu'on trouve partout. Il opérait sur de très petites quantités de substance, contenues dans des appareils en miniature, de manière à rendre les explosions et les accidents presque inoffensifs. J'ai procuré ce matériel à plusieurs de mes élèves du collège de Cognac, vers 1872 ou 1873. Chaque petit laboratoire coûtait de 12 à 14 francs.

Ce que M. Balard a fait pour la chimie, et ce que j'ai commencé pour la mécanique, il y a lieu de l'entreprendre pour toutes les sciences, pour les beaux-arts et les arts techniques, afin de réaliser l'idée de la Convention, qui voulait établir, auprès de chaque école centrale, un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de physique expérimentale, une collection de machines et modèles pour les arts et métiers.

Les livres forment le matériel de l'enseignement des lettres. C'est une grave erreur de vouloir enseigner, au moyen des livres, une science, un art, un métier. Il est prouvé que l'évolution intellectuelle de l'individu commence, comme l'évolution de l'humanité, par l'acquisition des notions concrètes. C'est donc employer une méthode antiscientifique que d'enseigner les sciences et les arts au moyen des livres, qui ne contiennent que des notions abstraites.

Ce ne sont plus les professeurs de lettres qui doivent imposer leur méthode aux professeurs de sciences, ce sont ces derniers, au contraire, qui, par leur exemple et par les résultats qu'ils obtiendront lorsqu'ils seront munis du matériel et de l'outillage indispensables, imposeront leur méthode aux littérateurs.

Ceux-ci comprendront enfin que la récitation et le commentaire des meilleurs auteurs ne peuvent suppléer à l'exercice, comme le disait Montaigne en son pittoresque langage (1).

Appliqué à la musique et à la peinture, un pareil procédé ne formerait ni peintres, ni musiciens. Il n'est donc pas étonnant que si peu de jeunes gens sachent écrire, après huit ou dix années d'études presque exclusivement littéraires.

Les professeurs de lettres exerceront leurs élèves, dès le jeune âge, à bien parler, à bien écrire en prose et en vers, et leur enseignement, aujourd'hui théorique et abstrait, deviendra aussi pratique et aussi concret que l'enseignement des sciences et des arts.

Tous les hommes pratiques comprendront qu'une indication sommaire, si développée soit-elle, serait insuffisante pour donner une idée exacte d'une œuvre technique aussi importante que l'établissement d'une usine pour la construction

(1) Je voudrais, dit-il, que le Paluel ou Pompée, ces beaux danseurs de mon temps, nous apprissent des caprioles, à les voir seulement faire, sans nous bouger de nos places, comme ceux-cy veulent instruire nostre entendement, sans l'esbranler; ou qu'on nous apprist à manier un cheval ou une pique, ou un luth, ou la voix, sans nous y exercer : comme ceux-icy, nous veulent apprendre à bien juger et à bien parler, sans nous exercer à juger ny à parler. — *Essais* de Montaigne, liv. 1^{er}, chap. xxv.

du matériel scientifique des écoles. Je me borne donc à ces simples considérations.

CONCLUSION.

L'un des résultats les plus probables de la réalisation de mon projet, qui offrira tous les avantages de la concurrence, ce sera de faire progresser l'enseignement universitaire, sinon dans son ensemble, du moins dans ses parties essentielles.

Au lieu de dominer, comme aujourd'hui, tout le système de l'enseignement secondaire, la question du latin ne sera plus que l'accessoire. Il sera enfin prouvé que l'étude de cette langue n'est pas plus nécessaire à la littérature qu'à la philosophie.

Dans ses spirituels Mémoires, Béranger raconte que, lorsqu'il eut publié ses premiers essais poétiques, on lui conseilla d'apprendre le latin. Il n'en fit rien et devint notre poète national. Alors, parvenu au faite de sa renommée, quand il disait ne pas savoir le latin, on lui répondait que c'était impossible, et que ses poésies prouvaient qu'il le connaissait parfaitement.

Il sera également prouvé que l'étude du latin n'est nécessaire ni au droit ni à la médecine. Nous aurons alors la médecine française et le droit français. On n'étudiera plus le droit romain qu'au point de vue historique, et sans attacher plus d'importance aux œuvres juridiques des Anciens qu'aux œuvres médicales de Galien et d'Hippocrate.

On reconnaîtra enfin qu'il n'est pas nécessaire d'apprendre le latin pour *apprendre à penser*, et que le plus sûr moyen d'apprendre à bien penser, c'est d'apprendre d'abord à bien agir et à bien vivre, l'enfant étant un être actif, et non contemplatif.

L'Etat a ses lycées et ses Facultés; les villes n'ont encore que des collèges; elles n'ont pas songé jusqu'ici à organiser un enseignement supérieur.

Le moment est favorable et bien choisi pour proposer aux municipalités de fonder des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur. Tel serait, en effet,

le rôle des écoles centrales, suivant l'organisation projetée par la Convention.

Le retour aux traditions républicaines prouverait à la partie la plus avancée du peuple que, si la République n'a pas tenu toutes ses promesses au sujet de la satisfaction qu'elle devait donner aux revendications populaires, c'est parce qu'elle n'a pas su se défaire des institutions monarchiques que lui ont léguées les gouvernements antérieurs.

Alors, au lieu de chercher le progrès social dans le bouleversement ou la destruction brusque de la société actuelle, les esprits les plus intelligents comprendront d'abord, et feront comprendre ensuite à la masse, que le progrès sera obtenu lentement, mais sûrement et d'une manière indestructible, par les nouvelles générations, plus instruites et, partant, plus morales.

La Société d'éducation et d'instruction exigera, pour se constituer, une grande opération financière.

Il s'agit d'ouvrir ce nouveau débouché à une partie des capitaux français actuellement disponibles.

Emile RIGOLAGE.

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
MÉDAILLE D'ARGENT

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS
MÉDAILLE D'ARGENT

M. RIGOLAGE
2812 1900
*La Chaux-de-Fonds, par
Poitiers.*